

3,632 millions de dollars. Je vous demande, monsieur l'Orateur, combien d'emplois permanents pourrait-on créer avec même la moitié de cette somme? Je m'explique. Bien des députés, du moins du côté libéral, partagent peut-être mon avis, soit que les Canadiens préféreraient de beaucoup travailler au lieu d'être en chômage et de toucher des prestations d'assurance-chômage. Nous en sommes au point dans l'établissement de notre marché de la main-d'œuvre et de nos régimes d'assurance où il est clair que nous disposons des ressources financières requises pour assurer de l'emploi plutôt que de financer uniquement le chômage, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Je crois qu'on pourrait réaliser cet objectif par une utilisation appropriée de la caisse d'assurance-chômage, en faisant faire volte-face au système d'assurance-chômage et en lui attribuant un rôle positif et significatif qui offrirait au chômeur un éventail d'options plus large qu'à l'heure actuelle. Les fonds administrés par la Commission et constitués en fait par les travailleurs canadiens pour les chômeurs canadiens, pourraient servir à payer de meilleures allocations de formation à ceux qui y seraient admissibles, à créer des emplois dans la communauté, ou à verser aux travailleurs qui en ont gagné le crédit au cours de leur vie, des prestations d'assurance-chômage proportionnelles au nombre de leurs années de travail. Le chômeur décidé à utiliser tous ses crédits d'assurance-chômage aurait toute liberté de choisir ce qu'il voudrait faire durant la période où il recevrait ces prestations.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de m'exprimer autrement. Quand les Canadiens sont en chômage parce que notre économie est mal en point, on compte énormément sur le secteur privé pour la création d'emplois. Mais quand l'économie est malade, le secteur privé voit normalement cette fonction très compromise, voire impossible à accomplir. Nous nous tournons alors vers l'assurance-chômage, dans l'espoir qu'elle va rétablir l'équilibre. Si nous mettions en œuvre un programme comme celui que je viens d'exposer, les chômeurs auraient plus de choix que maintenant. Ce serait possible, car les travailleurs verseraient une prime hebdomadaire à un fonds répondant à trois objectifs principaux: offrir au chômeur qui a droit à cette aide de plus fortes allocations de formation, lui offrir du travail dans sa localité ou offrir à ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage de recevoir celles-ci en proportion du nombre d'années qu'ils ont travaillé: plus longue la durée du travail, plus élevés les paiements.

Cela mettrait fin à la lutte entre le travailleur et les agents, les soi-disant contrôleurs des prestations, qui essaient de déterminer si une personne peut travailler, etc. La proposition à laquelle je songe supprimerait une foule de frustrations analogues vexatoires à la fois pour le chômeur et pour les agents chargés d'administrer le régime. Il est juste de dire qu'en 1975, nous sommes prêts à rationaliser l'usage des divers programmes de soutien conçus pour aider d'une façon ou d'une autre les chômeurs. Nous avons maintenant atteint un point dans l'évolution des politiques ouvrières canadiennes où nous sommes prêts à offrir de meilleures options aux travailleurs canadiens au moment où l'entreprise privée ne leur assure pas de sécu-

Le budget—M. Caccia

rité d'emploi. C'est plus que jamais un désir profondément ancré dans le cœur et l'esprit de chaque Canadien.

● (1650)

Le budget propose certains amendements à la loi sur l'assurance-chômage qui suscitent chez moi de grandes réserves, comme celui qui vise à doubler la période d'attente dans le cas des travailleurs congédiés pour mauvaise conduite. Qui va trancher la question de mauvaise conduite. Un fonctionnaire de l'assurance-chômage, l'employeur, l'employé? Y aura-t-il une procédure de grief dans les usines ou dans les établissements non syndiqués? Comment abordera-t-on le problème? Qui décidera qu'il y a eu mauvaise conduite sur les lignes de montage ou ailleurs?

Une autre mesure à l'égard de laquelle j'éprouve de graves réserves est le projet d'amendement concernant les travailleurs de 65 ans et plus. Comme nous nous sommes toujours efforcés de le faire, il me semble que nous devrions nous méfier de toute loi ou mesure entraînant une discrimination pour des raisons d'âge dans ce cas-ci. Certains désirent travailler parce qu'ils ont l'énergie et la santé nécessaires ou peut-être parce qu'ils y sont obligés, même s'ils ont déjà dépassé 65 ans. Quel que soit leur âge, ces gens-là devraient être traités comme tout autre citoyen. J'inviterais donc le gouvernement à reconsidérer ces deux mesures. Je me réjouis des propositions qui tiendraient compte de la situation des travailleurs blessés et des employés en formation. Je souhaite simplement que ce concept soit étendu à d'autres groupes comme les anciens détenus et facilité ainsi leur retour dans la société.

Pendant le temps qui me reste, j'aimerais revenir et extrapoler sur l'idée de création d'emplois permanents si nous devons modifier l'orientation de l'assurance-chômage et en faire un régime d'assurance-emploi. L'expérience du PIL nous a montré que les Canadiens estiment à leur juste valeur et sont prêts à approuver une vaste gamme d'emplois utiles mais à but non lucratif et qui par conséquent n'existent pas dans le secteur privé. Ces emplois sont généralement axés sur l'amélioration de la société et de l'environnement. Toute la question est de savoir si nous sommes prêts à faire évoluer le système des programmes d'initiatives locales en un programme permanent de création d'emplois mieux rémunérés et d'amélioration de l'administration.

J'aimerais vous donner quelques exemples de ce que permettrait un programme d'emplois permanent. On pourrait en consacrer au recyclage de déchets, à la propreté écologique, à l'exécution de travaux publics mineurs ou de moyenne ampleur, en particulier dans les centres éloignés; un tel programme pourrait par exemple permettre la construction d'une salle publique ou la réparation de jetées, le reboisement de certaines zones ou le repeuplement de nos mers et de nos lacs, la mise en place de services destinés aux vieillards dans les villes; il pourrait permettre aux enfants atterrés et aux handicapés de trouver du travail, il pourrait permettre d'offrir des services aux immigrants, de diminuer le rapport enseignants-élèves dans nos écoles grâce à un encadrement d'adjoints d'enseignement, et de remédier au manque de personnel des hôpitaux grâce là aussi à un encadrement d'infirmières adjointes, et ainsi de suite.